Vous êtes invité d'affranchir vos lettres et paquets et de me les adresser rue des Saints-Pères, N.° 46.

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE PARIS.

N.° 992.

Paris, le 2 mai 1823.

Le Secrétaire perpétuel
de la Société Linnéenne de Paris.

A Monsieur le Docteur John Torrey

Monsieur

La Société Linnéenne, dont j'ai l'honneur d'être en ce moment l'organe auprès de vous, me charge de vous annoncer que, sur la proposition de votre ami M.r le docteur Mead, elle vient de vous nommer son Correspondant.

Je me flatte que ce témoignage non équivoque de l'estime que vous portent mes doctes confrères, vous décidera à vous unir franchement à nous dans l'intérêt de la science et à nous aider à lui préparer de nouveaux, de brillans progrès.

Je vous engage, Monsieur, à m'envoyer vos ouvrages imprimés, à m'instruire de tout ce qui peut intéresser la branche que vous cultivez, à me communiquer directement, en toute liberté et sans aucune crainte vos découvertes, et à me fournir souvent l'occasion de parler de vous dans nos séances et par suite dans ma Bibliothèque physico-économique, où je me plais à rendre compte des travaux de la Société Linnéenne et des observations de ses membres. Avec moi vous n'avez à redouter aucun abus de confiance; je veille aux intérêts de mes confrères et je sais mettre leurs travaux à l'abri des pirates.

Ayez la bonté de m'accuser réception de la présente, à laquelle je joins un exemplaire des Réglemens adoptés par la Société Linnéenne. A votre lettre, je

vous

vous serai fort obligé d'annexer une note contenant vos noms, prénoms, lieu et date de naissance, vos titres et la liste de vos ouvrages. Cette note m'est nécessaire pour remplir votre diplôme.

Les obligations d'un Correspondant linnéen sont de fournir un mémoire dans l'année de son aggrégation, de retirer son diplome, de souscrire aux volumes que la Société publie et d'enrichir ses collections d'histoire naturelle d'articles rares et surtout des productions du pays qu'il habite.

~~Le droit de diplôme est de Dix Francs~~; le prix du 1er vol. des mémoires, du fascicule qui l'accompagne et de la relation de la première fête champêtre linnéenne est de Onze francs cinquante centimes.

Le deuxième volume est sous presse.

En prenant ces articles à mon Secrétariat, vous jouirez de ces prix, qui sont ceux réservés pour les Membres; par la voie de la librairie ou de la poste, ce prix s'élèverait à plus d'un tiers en sus.

Je vous invite également à correspondre directement avec moi. Les intermédiaires ne sont pas toujours exacts. Je ne réponds que de ce que je reçois.

Je m'estime heureux, Monsieur, des relations qui vont s'ouvrir entre nous: je ne pourrai qu'y gagner sous tous les rapports. Agréez l'expression cordiale de mes sentiments, et la joie que j'éprouve à me déclarer de ce moment

Votre dévoué Confrère

Thiébaut de Berneaud

Notre savant confrère M. Pascalis vous remettra votre diplome.